CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 4 juin 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 4 juin 2018 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Gil	es Bastien Maire
------------------------------	------------------

Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Madame	Ariane Matteau	Conseillère
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2018-06-04-157

0

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mai 2018
 - B- Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de mai 2018
- 0-5 Calendrier des séances ordinaires de conseil 2018 Modifications
- 0-6 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
 - A- Afficheur de vitesse Résultats de la demande de prix
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2018
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mai 2018
- 100-7 Adoption du règlement numéro 2018-310, Règlement relatif au traitement des élus municipaux
- 100-8 Vente d'une parcelle de terrain municipal
- 100-9 Congrès 2018 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- 100-10 Période de questions

200 S	SÉCURITÉ PUBLIQUE
-------	-------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Période de questions

300 TRANSPORT ET COMMUNICATION

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Travaux de voirie Budget 2018
- 300-3 Chemin sectoriels Budget 2018
- 300-4 Planification des travaux relatifs au programme TECQ
- 300-5 Déneigement, déglaçage et fourniture de matériaux Entrée sud Contrat MTQ
- 300-6 Fauchage des bords de chemins
- 300-7 Période de questions

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
- 400-5 Période de questions

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
300	SANTE ET BIEN ETKE

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mai 2018
- 600-3 Corporation du parc régional du lac 31 milles Quote-part 2018
- 600-4 Période de questions

700 LOISIRS ET CULTURE

700-1 Fête nationale du Québec - Organisation et budget

700-2 Fête municipale - Organisation et budget

800	CORRESPONDANCE

900 VARIA

900-1 Fil de Bell Canada – Montée lac 31 Milles - Problématique

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
------	----------------------

1100 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A-Procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mai 2018

M.B. 2018-06-04-158

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mai 2018, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B-Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018

M.B. 2018-06-04-159

Sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de mai 2018

Le maire Gilles Bastien résume les différents sujets traités lors des rencontres auxquelles il a participé en mai 2018.

Sujets résumés par le maire, de façon verbale :

Rencontre en sécurité publique - Véhicules hors route

Rencontre avec le député William Amos - Dossiers en cours

Rencontre étudiants secondaire IV de l'école de Gracefield - Forêt Lajoie

Inauguration à Kazabazua - Club des petits déjeuners à Bouchette Dîner-conférence avec Denis Lebel

Conseil de la MRCVG - Confirmation subvention canot entrée sud

Rencontre avec l'association des villégiateurs du lac 31 milles

0-5 Calendrier des séances ordinaires de conseil 2018

M.B. 2018-06-04-160

Considérant la résolution M.B. 2017-12-04-336 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire du mois de juillet 2018 et ce, en raison de la Fête du Canada;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire du mois d'octobre 2018 et ce, en raison de la tenue des élections générales provinciales 2018;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu que la séance ordinaire de conseil du mois de juillet 2018 se tiendra le lundi 9 juillet au lieu du lundi 2 juillet 2018 et que la séance ordinaire de conseil du mois d'octobre 2018 se tiendra le mercredi 3 octobre 2018 au lieu du lundi 1^{er} octobre 2018.

Il est aussi résolu qu'un avis public de ces modifications au calendrier 2018 soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

0-6 Période de questions

Aucune question n'est posée.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100-1 Suivi des procès-verbaux

A- Afficheur de vitesse – Résultats de la demande de prix

M.B. 2018-06-04-161

Considérant la résolution M.B. 2018-05-07-144 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 7 mai 2018;

Considérant que cette résolution mandatait la directrice générale pour obtenir des prix afin de procéder à l'acquisition d'un panneau afficheur de vitesse mobile;

Considérant les recherches de prix effectuées par le personnel administratif;

Considérant les prix obtenus de deux fournisseurs différents;

Considérant les exigences formulées par les membres du conseil municipal à l'effet de procéder à un panneau le plus complet possible pour entre autres, en extraire certaines données et sensibiliser les gens à respecter la limite de vitesse;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de procéder à l'acquisition d'un panneau afficheur de vitesse en provenance de l'entreprise « Signalisation Kalitec inc. » au montant de 4703\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations – Sécurité publique » et les crédits proviendront du poste de revenus « Taxes foncières » (01-211-10-000).

Adoptée à l'unanimité

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2018-06-04-162

Sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} mai 2018 au 31 mai 2018, pour un montant total de 7 148.86 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie

Le suivi budgétaire du projet de voirie en date du 31 mai 2018 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2018

M.B. 2018-06-04-163

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2018 pour un montant total de 140 171.61 \$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mai 2018

M.B. 2018-06-04-164

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mai 2018 pour un montant de 61 809.46 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Adoption du règlement numéro 2018-310, règlement relatif au traitement des élus municipaux

M.B. 2018-06-04-165

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-310

RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q.,

c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en

matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au

traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité de Bouchette est déjà

régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus

conforme aux réalités contemporaines;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné

par le conseiller au siège numéro 6, Jean Daoust, à la séance ordinaire de conseil tenue le lundi 9 avril

2018;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire de conseil tenue le lundi 9

avril 2018, ce règlement a été présenté par le

conseiller ayant donné l'avis de motion;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 9 de la Loi sur le traitement des

élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), la directrice générale et secrétaire-trésorière a donné le 24 avril 2018 un avis public en vue de l'adoption de ce

règlement;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par

Pascal Saumure, il est résolu que le présent

règlement soit adopté :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement remplace le règlement numéro 237.

Article 3

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2018 et les exercices financiers suivants.

Article 4

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 13 479.00\$ et celle de chaque conseiller est fixée à 4 493.00\$.

Article 5

En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

Article 6

La rémunération telle qu'établie par le présent règlement sera indexée à la hausse, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux de variation de l'indice moyen des prix à la consommation pour l'année précédente, en prenant comme base l'indice établie pour l'ensemble du Québec par Statistique Canada.

Lorsque le résultat de l'indexation est un nombre comportant une partie décimale, il ne faut pas prendre en compte la partie décimale et, dans le cas où la première décimale aurait été un chiffre supérieur à 4, il faut augmenter de 1 la partie entière.

Pour établir le taux d'augmentation de l'indice visé au deuxième alinéa :

- 1° on soustrait de l'indice établi pour le deuxième mois de décembre précédant l'exercice considéré celui qui a été établi pour le troisième mois de décembre précédant cet exercice;
- 2° on divise la différence obtenue en vertu du paragraphe 1° par l'indice établi pour le troisième mois de décembre précédant l'exercice visé.

Article 7

La rémunération mensuelle de base et l'allocation mensuelle de dépense seront versées aux élus le dernier vendredi de chaque mois.

Article 8

Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 9

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Gilles Bastien
Claudia Lacroix
Maire
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Tous les membres du conseil ont voté en faveur de ce règlement et ce, en incluant le maire.

100-8 Vente d'une parcelle de terrain municipal

M.B. 2018-06-04-166

Considérant la résolution M.B. 2018-05-02-126 adoptée par les membres du conseil lors de la séance extraordinaire de conseil tenue le 2 mai 2018;

Considérant que cette résolution concernait l'acceptation de l'offre reçue de Karl Lacroix suite à l'avis public publié dans le journal du 19 octobre 2017, avis visant le terrain mis en vente par la municipalité;

Considérant que cette résolution mentionnait que l'acquéreur du terrain concerné était la compagnie « Construction FGK »;

Considérant le rapport émis par la firme « BluMetric Environnement inc. » concernant les risques potentiels au puits municipal associés aux activités permises sur la propriété mise en vente;

Considérant l'offre d'achat signée et reçue de monsieur Karl Lacroix et ce, au nom de la société « Immobilier FGK inc. »;

Considérant que les membres du conseil sont tous d'accord pour accepter la proposition déposée et ce, en ajoutant certaines conditions;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de mandater le maire, Gilles Bastien et la directrice générale, Claudia Lacroix, pour signer tous les documents relatifs à la vente d'une parcelle de terrain formée de deux cadastres, soit le 5 559 876 et le 4 989 174 et ce, à la société « Immobilier FGK inc. ».

Adoptée à l'unanimité

100-9 Congrès 2018 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

M.B. 2018-06-04-167

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'autoriser le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, et la directrice générale, Claudia Lacroix, à participer au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 20 au 22 septembre 2018 au Palais des Congrès de Montréal. Les frais reliés à ces participations seront imputés aux postes « Formation et perfectionnement » (02-110-00-454) et (02-130-00-454) et aux postes « Frais de déplacements » (02-110-00-310) et (02-130-00-310).

Adoptée à l'unanimité

100-10 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Afficheur de vitesse
- Vente de terrain
- Informations Vente du terrain
- Résultats des compteurs MTQ à l'entrée sud
- Clôture de ligne Obligation
- Clauses de la vente du terrain

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour les mois de février, mars et mai 2018.

200-2 Période de questions

Aucune question n'est posée.

300 TRANSPORT ET COMMUNICATION

300-1 Rapport du directeur des travaux publics

300-2 Travaux de voirie - Budget 2018

M.B. 2018-06-04-168

Considérant le retour au travail de l'équipe des employés des travaux publics et ce, depuis le 30 avril 2018;

Considérant les sommes inscrites au budget pour des travaux en voirie, d'un montant total de 80 000\$ et ce, pour l'ensemble des chemins municipaux;

Considérant les postes budgétaires concernés : Location machinerie, entretien et réparations infrastructures, gravier et sable, carburant et fournitures;

Considérant le rapport de voirie produit en date du 31 mai 2018 par le personnel administratif et déposé par la directrice générale;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de débloquer la totalité des sommes inscrites au budget pour les travaux de voirie, soit une somme de 80 000\$ et d'entériner les dépenses inscrites au rapport de voirie produit en date du 31 mai 2018. Les postes budgétaires concernés sont : « Location machinerie (02-320-00-516), « Entretien et réparations infrastructures » (02-320-00-521), « Gravier et sable» (02-320-00-620), « Carburant » (02-320-00-631) et « Fournitures » (02-320-00-640) .

Adoptée à l'unanimité

300-3 Chemins sectoriels - Budget 2018

M.B. 2018-06-04-169

Considérant les crédits budgétaires 2018 disponibles pour effectuer des travaux d'améliorations des chemins sectoriels, soit la somme maximale de 19 600;

Considérant que comme par les années antérieures, les travaux à être réalisés sur les différents chemins sectoriels sont la réfection de fossés et le rechargement en gravier;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de débloquer les crédits budgétaires en ce qui concerne les chemins sectoriels afin d'effectuer les travaux de fossés et de rechargement en gravier pour les chemins sectoriels suivants :

Carpe
Charbonneau et Peupliers
Fortin
Lafrenière
Lajeunesse
Lesage
Richard.

Adoptée à l'unanimité

300-4 Planification des travaux relatifs au programme TECQ

300-5 Déneigement, déglaçage et fourniture de matériaux - Entrée sud - Contrat MTQ

M.B. 2018-06-04-170

Considérant que la portion de la rue Principale de l'intersection de la route 105 dans une direction est jusqu'à l'église appartient au ministère des Transports;

Considérant que le ministère des Transports désire conclure un contrat de services avec la municipalité pour le déneigement et le déglaçage;

Considérant que la dernière entente pour le même contrat est échue depuis la dernière saison hivernale, soit celle 2017-2018;

Considérant que ce contrat est pour une durée d'une année incluant une clause de renouvellement pour deux années subséquentes;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'autoriser la directrice générale, Claudia Lacroix, à signer les documents relatifs au contrat 8909-18-4901 entre le Ministère des Transports du Québec et la municipalité de Bouchette concernant le déneigement, le déglaçage et la fourniture de matériaux de la rue Principale (de la Route 105 jusqu'à l'église) sur une distance de 0.515km et ce, pour un montant de 2323.64\$ pour la saison 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité

300-6 Fauchage des bords de chemins

M.B. 2018-06-04-171

Considérant que le contrat de fauchage des bords de chemins peut être octroyé de gré à gré, car il est d'un montant inférieur à 25 000\$;

Considérant que les membres du conseil désirent procéder, premièrement, par une demande de prix à l'entrepreneur retenu l'année dernière pour le contrat de fauchage des bords de chemins;

Considérant que les membres du conseil consentent à utiliser le même document utilisé comme contrat l'an dernier, document préparé par la directrice générale;

Considérant que les membres du conseil désirent octroyer un contrat d'une durée d'une année;

Considérant que dans le contrat, il sera indiqué que les dates d'exécution des travaux seront du 20 juin 2018 au 15 juillet 2018;

Considérant que le prix demandé est un prix au kilomètre de chemins;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale, Claudia Lacroix, pour procéder à une demande de prix auprès de l'entrepreneur choisi l'an dernier et si le prix demeure sensiblement le même, le contrat pour l'année 2018 lui sera octroyé. Sinon, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres pour le fauchage des bords de chemins et ce, pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité

300-7 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Début des travaux rue du Pont
- Fermeture de la rue

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
-----	------------------------------------

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

Note au procès-verbal

Un comité de travail s'est tenu afin d'examiner la problématique en ce qui concerne les boîtes à ordures et recyclage situées à l'arrière de la caserne incendie.

Le comité recommande l'enlèvement de ces boîtes communes et ce, à moyen terme et les bacs roulants deviendront obligatoires. Par contre, avant de procéder à l'enlèvement des boîtes communes, des vérifications devront effectuées en ce qui concerne les clauses du contrat de collecte en vigueur, les accès et les virées pour les chemins privés, la signature des ententes avec les propriétaires de chemins privés, etc.

400-5 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Berges de la rivière Gatineau
- Collecte des ordures sur chemins privés
- Invitation assemblée association Grand Lac Rond
- Fonds Hydro-Québec pour berges

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
-----	--------------------

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mai 2018

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de mai 2018 sont déposées.

600-3 Corporation du parc régional du lac 31 milles - Quote-part 2018

M.B. 2018-06-04-172

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu de verser la somme de 16 528\$ relativement à la quote-part 2018 de la municipalité de Bouchette à la Corporation du parc régional du lac 31 Milles.

Adoptée à l'unanimité

600-4 Période de questions

Aucune question n'est posée.

700	LOISIRS ET CULTURE
-----	--------------------

700-1 Fête nationale du Québec – Organisation et budget

M.B. 2018-06-04-173

Considérant le comité mis sur pied pour l'organisation de la Fête nationale du Québec le 23 juin prochain à Bouchette;

Considérant que l'horaire proposé est le suivant :

19h Groupe Rabaska

20h30 Chansonnier Dan St-Amour;

Considérant qu'il y aura aussi feux d'artifices et feu de joie lors de cette soirée:

Considérant que les profits réalisés par la tenue du bar seront conservés par l'organisme qui en sera responsable, soit l'organisation parents participants (OPP) de l'école de Bouchette;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de débloquer la somme de 3000\$ pour la réalisation de cette activité qui se tiendra le samedi 23 juin 2018 au Centre Quatre Saisons.

Adoptée à l'unanimité

700-2 Fête municipale – Organisation et budget

M.B. 2018-06-04-174

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de débloquer un budget en vue de l'organisation d'une fête municipale consistant à un souper communautaire et soirée dansante, fête qui se tiendra vers la fin du mois d'août 2018.

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
-----	----------------

800-1 Entente inter municipale – Ville de Maniwaki – Centre des loisirs

M.B. 2018-06-04-175

Considérant la résolution M.B. 2014-04-08-090 adoptée par les membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 8 avril 2014;

Considérant que cette résolution mandatait le maire et la directrice générale pour signer l'entente en ce qui concerne l'utilisation du Centre des loisirs de Maniwaki et ce, pour une période de 5 ans;

Considérant que cette période de 5 ans se termine le 31 décembre 2018;

Considérant la correspondance reçue de la mairesse de la ville de Maniwaki, madame Francine Fortin concernant cette entente;

Considérant que dans cette correspondance, il est proposé de reconduire pour une année, soit jusqu'en décembre 2019, l'entente actuelle;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de répondre positivement à la demande de la ville de Maniwaki et de reconduire l'entente concernant l'utilisation du Centre des loisirs de la ville de Maniwaki par la municipalité de Bouchette et ce, pour une période supplémentaire d'une année, période se terminant le 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Demandes du Club du troisième âge « Les bons Vivants de Bouchette »

M.B. 2018-06-04-176

Considérant les trois lettres déposées par le club du troisième âge «Les bons Vivants de Bouchette»;

Considérant que ces lettres ont pour objet une demande de contribution monétaire pour trois activités, soit le whist militaire, les sacs de sable et la pétanque;

Considérant que les sommes demandées serviront à offrir des prix de participation lors des activités pour la saison;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu que la municipalité de Bouchette contribue aux activités du Club du troisième âge «Les bons vivants de Bouchette», en remettant la somme de 100\$ par activité citée. Cette dépense au montant total de 300\$ sera imputée au poste « Activités » (02-701-90-699).

Adoptée à l'unanimité

800-3 Demande de rencontre – Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau – Dossier du Grand Lac Rond

M.B. 2018-06-04-177

Considérant la demande reçue de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau afin de tenir une rencontre de discussions en ce qui concerne le dossier du Grand Lac Rond;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu de répondre positivement à la demande reçue et de mandater la directrice générale, Claudia Lacroix, pour l'organisation de cette rencontre et ce, avec la directrice générale de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, Nathalie Lewis.

Adoptée à l'unanimité

800-4 Centre Saint-Eugène – Demande de contribution – Activité reconnaissance

M.B. 2018-06-04-178

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de verser la somme de 100\$ au Centre Saint-Eugène et ce, afin de contribuer à une activité de reconnaissance qui sera organisée à ce centre prochainement.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Ce centre est fréquenté par quelques personnes en provenance de Bouchette. Nous avons reçu, après la séance, la demande par voie écrite en ce qui concerne cette demande de contribution.

O VARIA

900-1 Fil de Bell Canada - Montée lac 31 Milles - Problématique

M.B. 2018-06-04-179

Considérant les fils de Bell Canada enfouis sous les chemins et les accotements des chemins municipaux;

Considérant les travaux de nivelage effectués sur les chemins municipaux;

Considérant les bris répétitifs au niveau des fils souterrains de Bell Canada, lors des travaux effectués par la niveleuse;

Considérant que lors de ces bris répétitifs, les contribuables n'ont pas accès au service téléphonique, et ce, parfois pour une durée assez longue;

Considérant que les gens privés du service téléphonique lors de ces bris sont inquiets pour leur sécurité;

Considérant que les fils pourraient être enfouis plus en profondeur ou être relocalisés en hauteur au lieu d'être souterrains;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu que les membres du conseil de la municipalité de Bouchette mandatent la directrice générale, pour qu'une demande soit acheminée à Bell Canada, leur demandant de résoudre les problématiques des fils souterrains dans différents secteurs de notre municipalité, entre autres sur la Montée du Lac des Trente-et-un-Milles.

Adoptée à l'unanimité

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS	
---------------------------	--

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Service de l'infolettre Site Web
- Fossés
- Abat poussière
- Rencontre avec les élus
- Accotements des bords de chemins
- Pancarte « Baie-des-Gagnon »

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
------	--------------------

M.B. 2018-06-04-180

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 52.

Gilles Bastien Maire Claudia Lacroix Directrice générale Secrétaire-trésorière